



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10.1. OBJET : Conseils cynégétiques "Arches-en-Condroz" et "de Hesbaye" - Représentation de la Ville d'ANDENNE - Candidature de Monsieur Vincent SAMPAOLI

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des Conseils cynégétiques publié au Moniteur belge du 18 mars 2014 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-34 ;10

Considérant que l'asbl Union des Villes et des Communes de Wallonie a été chargée par le Gouvernement wallon de proposer une liste d'au moins deux candidats par Conseil cynégétique destinés à représenter les personnes morales de droit public propriétaires de bois ou de plaines ;

Considérant l'appel à candidatures lancé par l'U.V.C.W. dans le cadre du renouvellement des Conseils cynégétiques invitant les communes à se porter candidates afin de pourvoir aux places vacantes ;

Considérant que les Conseils cynégétiques ont pour mission principale de s'assurer de la bonne mise en oeuvre de l'activité cynégétique sur leur territoire et ce, pour les différents types de gibier ;

Considérant qu'un candidat sera choisi par chaque Conseil cynégétique et siègera avec voix délibérative au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;

Considérant que la Commune d'ANDENNE peut proposer sa candidature pour autant :

- qu'elle dépose sa candidature pour les Conseils cynégétiques qui la concerne,
- qu'elle désigne un représentant au sein de son Collège ou de son Conseil qui s'engage à participer activement aux réunions tout en respectant les positions portées par le Conseil d'administration sur des sujets qui seraient potentiellement abordés en réunion,
- que la personne désignée s'engage à représenter l'ensemble des communes des Conseils cynégétiques pour lesquels elle est désignée et prene l'engagement de consulter les autres communes selon les questions abordées en réunion,

Considérant que la Ville d'ANDENNE fait partie du Conseil cynégétique des Arches en

Condroz et du Conseil cynégétique de Hesbaye ;

Considérant que Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, a posé sa candidature à la représentation de la Ville d'ANDENNE dans les conseils cynégétiques dont elle fait partie;

Sur la proposition du Collège Communal ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : De confirmer la candidature de Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, pour siéger au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration du Conseil cynégétique des Arches en Condroz et du Conseil cynégétique de Hesbaye.

Article 2 : De transmettre la présente délibération ainsi que l'acte de candidature de Monsieur Vincent SAMPAOLI à l'A.S.B.L. Union des Villes et Communes de Wallonie, Cellule Environnement, rue de l'Etoile 14 à 5000 NAMUR.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX




Claude EERDEKENS